



---

# communiqué

---

Date **Le 5 mai 1994**

N° 89

Pour publication

## **M. MACLAREN ANNONCE LA CONCLUSION DES CONSULTATIONS DANS LE CADRE DU MÉMORANDUM D'ACCORD CANADA - ÉTATS-UNIS SUR LA BIÈRE**

Le ministre du Commerce international, l'honorable Roy MacLaren, a annoncé aujourd'hui que le Canada et les États-Unis ont mené à bien les consultations concernant le Mémorandum d'accord sur les pratiques provinciales de commercialisation de la bière.

«Je suis heureux que ces consultations aient été menées à bien et que le Mémorandum soit maintenu, a déclaré M. MacLaren. Cela nous permettra de poursuivre sans entrave le commerce de la bière entre les deux pays.»

Grâce à ces consultations, le Canada et les États-Unis ont pu s'entendre sur les modalités d'accès de la bière américaine au marché du Québec. Selon ces modalités, la bière américaine pourra être distribuée à plus de 12 000 points de vente, y compris les dépanneurs et les épiceries de quartier - où la bière est le plus souvent vendue au Québec. Une nouvelle annexe au Mémorandum d'accord explicite les points d'entente sur des questions comme le transport et la distribution de la bière américaine.

Dans le cas de la Colombie-Britannique, les deux pays ont accepté des modifications aux exigences d'entreposage qui faciliteront la distribution de la bière américaine vendue sur ce marché.

«Nous avons collaboré très étroitement avec les provinces tout au long de ces consultations, a ajouté M. MacLaren. Nous comptons poursuivre cette coopération pour garantir le bon fonctionnement du Mémorandum d'accord.»

Les consultations ont aussi porté sur les préoccupations américaines concernant l'application de systèmes de prix minimums dans certaines provinces. Le Canada et les États-Unis ont accepté de mener ultérieurement d'autres discussions sur la question.

Les deux pays ont aussi discuté de leur différend au GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) concernant les droits antidumping que le Canada applique aux exportations de bières américaines en Colombie-Britannique. Il a été convenu, à